

COMMUNE DE LA CHAPELLE DU LOU DU LAC/ ELABORATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
Réunion PADD n°2

Date : 05/09/ 2018

Liste des présents et excusés : fin de compte-rendu

Préambule :

Le Bureau d'Etudes et Mr le Maire, font état de leur rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France au sujet du développement d'un quartier d'habitat au niveau du Lou du Lac. Il n'y a pas d'opposition particulière, pour autant l'opération devra être qualitative.

Le Bureau d'études invite la collectivité à réaliser une pré étude de quartier sur le site, éventuellement en association avec un architecte de manière à présenter un projet en amont à l'ABF.

La Commission précise que le choix ou non d'aller sur le site sera débattu en prochaine séance du Conseil Municipal.

Les éléments soulignés par la Commission PLU :

- La collectivité souhaiterait pouvoir favoriser une mise en valeur du site du Lou du Lac et y développer les loisirs, les activités touristiques ou encore des lieux de convivialité de détente. En cohérence avec ce projet, les bâtiments en terre à proximité pourraient être transformés en une petite salle multi fonctions. Ce dernier projet pourrait permettre de restituer les terrains arrières de la Mairie à de l'habitat.
- Des projets sont en cours au niveau du château du Lou du Lac en vue de la création éventuelle d'un bar associatif,
- Au niveau des activités éparses, il serait souhaitable que certaines puissent évoluer. Au niveau du Champ de l'Orme, un projet de chambres d'hôtes avec piscine pourrait être étudié. Au niveau de La Nache Bouchais, l'activité d'électricité avec une dizaine de salariés pourrait connaître une évolution. Au niveau du Plessis du Lou, un projet de mise en place d'hébergements pour les ouvriers, d'une salle de restaurant avec cuisine pourrait également être étudié. Il est convenu sur ce sujet, de rencontrer certaines entreprises lors de la prochaine réunion en octobre.
- Il conviendra de permettre une évolution suffisante des activités de travaux agricole,
- Concernant les boisements et les haies, une protection souple au titre de la Loi paysage semble être retenue.

- Les franges boisées existantes de l'agglomération constituent un support de base à la mise en place d'une ceinture verte.

Prochaine réunion :

02/10/2018 à 13h30 : Réunion commission – poursuite PADD

Compte-rendu rédigé par URBA Ouest Conseil / le 27/09/2018



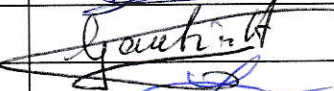

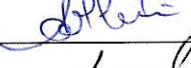

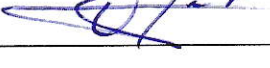

Validé par Mr le Maire, le

Date : 05.04.2018.

Lieu : LA Chapelle du Lou du LDC

Ordre du jour : PADD.

Absents excusés :

Nom	Organisme	Signature
GEORBEAULT	Conseiller	
Percheron	"	
Gauthier Alain	Conseiller	
Romaudin Edith	Adjointe	
Collin Annick	conseillère	
Roussel Yves	Adjoint	
HERVIER Patrick	maire	
DEROUINDE Bruno	Conseiller	
Daugan Yannick		